

République et Canton de Genève

COMMUNE DE VERSOIX

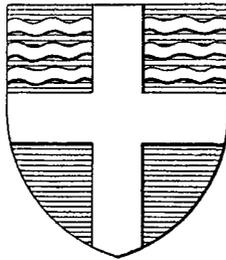
Compte rendu administratif de l'exercice 1953

présenté au Conseil Municipal le 24 mai 1954

par

M. EMILE BÖLSTERLI

Maire



1 9 5 4

A. GLOOR, Imprimeur

Versoix

Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I 2827.

Téléphone : 8 50 25.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 20 francs.

Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie No 8 50 21

Etat-Major :	Capit. Steinmann,	No 8 53 12
	1 ^{er} Lt Alessi,	No 8 50 45
	1 ^{er} Lt Ramseyer,	No 8 53 36
	Lt Schmitt,	No 8 60 04

Inspecteur du bétail

M. André BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

Voirie

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe des 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre; dès 8 h, du 1^{er} octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite : page 3 de la couverture)

République et Canton de Genève

COMMUNE DE VERSOIX

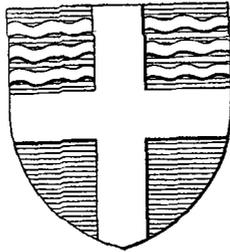
Compte rendu administratif de l'exercice 1953

présenté au Conseil Municipal le 24 mai 1954

par

M. EMILE BÖLSTERLI

Maire



1954

A. GLOOR, Imprimeur
Versoix

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 5 et 6 mai 1951

<i>Parti Radical :</i>	<i>Entré au Conseil en :</i>
MM. Jung, Charles,	1939
Krebs, Frédéric,	1947
Leyvraz, André,	1951
Ramseyer, Henri,	1947
Courtois, René,	1951
Steinmann, Edouard,	1939 et 1946
<i>Parti Indépendant et Chrétien-social :</i>	
MM. Schmitt, Joseph,	1943 et 1951
Macheret, Marius,	1942 et 1951
Grenier, Louis,	1951
Piccot, Robert,	1953
<i>Entente communale :</i>	
MM. Baechler, Irénée,	1943
Bopp, Eugène,	1943
Chollet, Alphonse,	1935 et 1947
<i>Parti National-Démocratique :</i>	
MM. Golay, Edouard,	1943
Genequand, Noël,	1939 et 1951

MAIRIE

Maire : M. Emile Bölsterli.

Adjoints : MM. Jean-P. Ferrier et Lucien Piccot.

Composition des Commissions :

Commission des Finances : MM. Bölsterli, Ferrier, Piccot, Chollet, Genequand, Grenier, Jung, Leyvraz, Piccot et Steinmann.

Commission des Travaux : MM. Bölsterli, Ferrier, Piccot, Baechler, Bopp, Courtois, Golay, Krebs, Macheret, Ramseyer et Schmitt.

Répartition des fonctions administratives :

M. Bölsterli : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat Civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance.

M. Ferrier : Police, Service du feu, Etat Civil.

M. Piccot : Routes et travaux, Bâtiments, Voirie.

Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :

M. Lacroix : Secrétariat et suppléance de l'Etat Civil.

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF ET FINANCIER

de l'exercice 1953

Messieurs les Conseillers,

Le 29 mai 1953, le Conseil d'Etat a proclamé élu sans scrutin M. Lucien Piccot aux fonctions d'adjoint de la commune de Versoix en remplacement de notre regretté collègue et ami M. Arsène Lehmann.

Nous avons trouvé en M. Lucien Piccot un adjoint consciencieux et dévoué ; nous lui réitérons ce soir nos souhaits de bienvenue au sein de la Municipalité.

C'est M. Robert Piccot qui a été appelé à succéder à son frère en qualité de conseiller municipal ; à ce jeune collègue nous disons également notre satisfaction de le voir siéger parmi nous.

Cette année, à nouveau, le résultat financier est excellent, quoique les chiffres provisoires communiqués par le Département des finances à la fin octobre, à la veille du vote du budget, aient été peu rassurants. La situation s'est modifiée favorablement en fin d'année au point que nous enregistrons un boni de Fr. 82.415,25, somme à laquelle il convient toutefois de déduire un montant de Fr. 14.715,95 représentant une rétrocession de la Confédération sur les subventions versées par la commune pour la construction de logements. Le bénéfice réel de l'exercice 1953 s'élève ainsi à Fr. 67.699,30, soit environ Fr. 10.000,— de plus qu'en 1952.

Ce boni s'en est allé grossir notre compte de dépôt à la Caisse de l'Etat qui atteint Fr. 278.284,70. Ce compte important sera mis à contribution pour le subventionnement de la construction de nouveaux logements.

D'autre part, il nous permettra d'entreprendre les travaux importants et coûteux qui attendent la commune. Nous serons heureux, le moment venu, d'avoir à disposition une partie des fonds nécessaires.

Cette heureuse situation est due en grande partie au produit élevé de notre centime additionnel dont le rendement a été pour 1953 de Fr. 7.336,10, montant qui n'avait encore jamais été atteint.

Les dépenses pour les travaux de toutes sortes ont sensiblement dépassé les prévisions budgétaires ; je vous rappelle nos réalisations :

Bâtiments communaux

La réfection complète de la toiture de la salle de gymnastique a été effectuée pendant les grandes vacances. Ce travail a été confié à la Maison Hirschy qui avait déjà fait la première couverture lors de la construction du bâtiment en 1935. Cette remise en état nous met à l'abri de toute surprise pendant de nombreuses années.

Nous avons fait supprimer, sur le bâtiment de la Mairie, une cheminée inutilisée et dégradée.

Le dépôt du cantonnier, à la rampe de la gare, a été rafraîchi extérieurement afin d'en améliorer un peu l'aspect.

Tous les volets de la Mairie et de l'école ont été repeints, de même que la façade sud de la salle de gymnastique et du préau couvert.

C'est surtout sur l'installation de chauffage du bâtiment principal que nous avons porté notre effort. Le local de chauffe lui-même n'était plus conforme aux prescriptions et le rendement de l'installation laissait beaucoup à désirer.

Un spécialiste a été chargé de l'étude de la question et de la surveillance de la transformation de toute l'installation. Le premier travail a été la remise en état de la salle de chauffe selon les prescriptions légales ; une ventilation suffisante a été créée.

Le démontage des deux chaudières a révélé qu'elles avaient été utilisées jusqu'à l'extrême limite ; des éléments de la plus ancienne étaient attaqués par la rouille au point que nous aurions eu des désagréments sérieux au moment de la reprise du chauffage, en automne.

Tandis que M. Kohler était chargé de la fourniture et de la pose d'une nouvelle chaudière, M. Niederhauser fournissait le brûleur et une citerne à mazout de 20.000 litres. Nous avons profité de ces transformations pour supprimer le système de distribution de l'eau chaude aux douches dépendant d'une des chaudières et le remplacer par un bouilleur électrique.

Ces nouvelles installations nous ont donné entière satisfaction au cours de l'hiver ; nous avons particulièrement apprécié le chauffage au mazout ce printemps. Il permet en effet de réchauffer rapidement et économiquement les locaux scolaires aux entre-saisons.

Les pupitres de la classe de M. Dentand ont été remplacés par du matériel entièrement construit par des artisans de Versoix. Maître et élèves se sont déclarés enchantés de ce nouveau mobilier.

Nous avons encore entrepris la modernisation du matériel de bureau de la Mairie et avons fait l'acquisition de trois meubles en acier avec dispositif de classement vertical, ainsi que d'une table pour la machine à écrire. Ce mobilier facilite grandement le travail du secrétariat et le classement de nos toujours plus nombreux dossiers.

Chemins communaux

Comme de coutume, la réfection des pièces aux routes a été faite par le personnel communal secondé par quelques aides. Ce travail a été effectué très à fond et a nécessité l'emploi de 21.000 kg. de Colas, dont une partie a été utilisée pour un essai de surfacage du chemin de Montfleuri, essai qui s'est révélé satisfaisant.

Le coût de ces travaux de réfection a dépassé nos prévisions. Cependant, grâce à eux, nos routes ont bien supporté l'hiver et cette année nous n'aurons que quelques brèches à réparer.

Nous avons confié à la maison Jean Spinedi S.A. le goudronnage à chaud de la partie neuve du chemin du Biolay, du chemin Ravoux et du tronçon du chemin Degallier compris entre le carrefour de l'avenue du Lac et l'avenue Yung.

Le nouveau propriétaire de la villa Haute-Vue ayant proposé de céder à la commune le sommet du triangle formé par son terrain, nous avons profité de cette offre pour élargir le carrefour chemins Ravoux-du Lac - Degallier et du Biolay. De son côté, M. Tronchet a cédé une bande de sa parcelle, ce qui a permis de réaliser une heureuse amélioration de cette intersection de routes où l'on manquait à la fois de place et de visibilité.

En échange du terrain cédé, la commune a pris à sa charge les frais de construction des murets et des clôtures.

Les travaux de terrassement et l'élargissement de la nouvelle chaussée ont été faits par le personnel occasionnel de la commune sous la direction de M. Besson.

Nous avons poursuivi l'amélioration des chemins de dévestiture du hameau de Sauverny. Le débouché du chemin du Château de Chavannes sur la route de Sauverny a été amélioré.

Bien qu'il n'ait pas été très rigoureux, l'hiver nous a tout de même contraints à passer plusieurs fois le triangle et à effectuer une dizaine de sablage de toutes nos routes.

Terrain de sport

Les nombreuses constructions en cours nous ont permis d'obtenir une centaine de camions de terre transportés sans frais pour la commune sur le terrain de sport pour en poursuivre le nivellement en bordure du canal. Cette terre vient d'être épandue et ensemencée.

M. A. Colli, président du F.C. Versoix a présenté à la commission du Sport-Toto de l'ANEP (Association nationale d'éducation physique) une demande de subvention destinée à parfaire l'équipement du stade, en particulier à doter d'un chauffage et de douches chaudes le vestiaire, à créer un terrain de basket-ball, etc. La commission de l'ANEP serait disposée à verser deux participations (Fr. 5.000,— et 7.000,—) à la condition que soit inscrite à son profit une servitude enlevant à la commune la possibilité d'utiliser le terrain à d'autres fins que le sport en général.

Si cette exigence se conçoit pour les sociétés ou les communes qui désirent créer un terrain de sport et recevront pour cela une forte participation du Sport-Toto, cette même exigence apparaît par contre exagérée pour celles qui ont déjà fourni un gros effort et consenti d'importantes dépenses pour l'aménagement d'une place de sport et qui ne toucheraient qu'une subvention relativement faible ; ce qui est le cas pour Versoix.

C'est pourquoi le Conseil a demandé à l'ANEP de limiter la durée de la servitude et de permettre à la commune d'obtenir sa radiation

moyennant remboursement par elle du coût des installations, compte tenu de la moins-value pour vétusté.

Avec l'appui de l'ACGFA et du Conseil d'Etat auxquels s'étaient adressés d'autres communes et clubs, la durée de la servitude fut réduite à trente années, mais l'idée de la possibilité de racheter la servitude fut repoussée.

Devant ces difficultés, plusieurs membres du Conseil suggèrent que la commune prît à sa charge le coût des améliorations projetées et renonçât à la subvention envisagée afin de ne pas aliéner le domaine communal. Une nouvelle proposition du Conseil tendant à pouvoir obtenir en tout temps la radiation de la servitude moyennant remboursement intégral de la subvention de l'ANEP vient encore d'être écartée par cette dernière.

Que penser et faire en face d'une telle intransigeance ?

Route de Suisse

L'élargissement de la route de Suisse, auquel est étroitement liée la reconstruction tant souhaitée du Bourg, n'a toujours pas été exécuté. Toutefois, au cours de la récente réunion de la Fondation, M. le Conseiller d'Etat Casai nous a assuré qu'il se proposait d'entreprendre sans tarder ces travaux.

La Mairie est souvent interrogée au sujet du projet d'auto-route Lausanne-Genève. Elle n'a jamais reçu de plans officiels et n'a jamais été consultée. Par contre, le Service des forêts lui a communiqué un nouveau tracé qui évite le domaine de Veytay et une bonne partie de celui d'Ecogia.

Passerelle

Comme nous l'avait déclaré en son temps le propriétaire de la papeterie de Versoix, cette entreprise a changé de raison sociale et ses nouveaux dirigeants ont décidé de construire une importante usine parallèle aux voies CFF empiétant sur la parcelle Croisier et le chemin communal du Vidollet. On nous a proposé de céder à la papeterie ce chemin sans utilité en échange d'un droit de passage permettant d'accéder à la passerelle à installer pour relier la route de Ferney à l'école et à la gare.

Le Conseil a approuvé ce projet d'échange et la Mairie a pris contact avec Mme Marc Ramseyer et M. Racloz pour obtenir le droit de passage nécessaire sur leurs terrains ; elle a trouvé beaucoup de compréhension auprès de ces propriétaires.

Les tractations sont momentanément suspendues ; elles ne pourront être reprises qu'au moment où les travaux de la papeterie seront plus avancés.

Ports et jetées

Au début du mois de juin, la Maison Drivet a achevé son travail de remise en état de la protection de la jetée par l'apport d'une centaine de tonnes de gros blocs de roche du Salève.

A Port-Choiseul, deux arbres, un tilleul et un saule, ont été plantés en remplacement de sujets vétustes qui avaient dûs être abattus ces dernières années.

Cimetière

Notre cimetière est toujours bien entretenu par son jardinier-fossoyeur, M. Grundmann.

Nous avons profité de la saison d'hiver pour faire nettoyer un certain nombre de tombes abandonnées. Le bassin placé près de l'entrée qui était complètement fissuré, a été remplacé.

Ecole

Il n'est survenu aucune mutation au cours de l'année dans notre corps enseignant.

Au 1er mai, l'effectif des écoles était le suivant :

	<i>Filles :</i>	<i>Garçons :</i>	<i>Total :</i>
Classe de M. Dentand,	5	21	26
» » M. Probst	21	9	30
» » M. Tochon	11	24	35
» » Mme Bacher	18	15	33
» » Mme Steffen	7	21	28
» » Mlle Vachoux	11	11	22
» » Mme Audergon	21	6	27
<i>Ecole enfantine :</i>			
Classe de Mlle Zingre	13	18	31
» » Mlle Charbon	11	18	29
<i>Ecole de Chavannes :</i>			
Classe de Mme Coindet	8	4	12
Totaux	126	147	273

Nos écoliers ont fait leurs courses annuelles dans de bonnes conditions et sans incidents, les buts de ces sorties tant appréciées ont été les suivants :

Classe de Mlle Zingre,	Céligny.
» » Mme Audergon	Arzier.
» » Mlle Vachoux,	La Cure - Col de la Faucille.
» » Mme Steffen,	Ouchy.
» » Mme Bacher,	LaCroix Jean-Jacques.
» » M. Tochon,	Le Lœtschental.
» » M. Probst,	Le Glacier d'Aletsch.
» » M. Dentand,	Arola.

Pour répondre au vœu émis par plusieurs membres du Conseil, la partie récréative de la fête des écoles s'est déroulée sur le stade malgré l'ombrage encore très léger; cet essai a été une réussite. Nous savons que quelques communiers ont regretté de ne plus voir les enfants défilier

musique en tête à travers le Bourg. Cependant, ils comprendront qu'avec la circulation actuelle, un dimanche après-midi surtout, nous ferions courir un trop grand risque à nos enfants si le cortège empruntait la route de Suisse, d'autant plus que la police cantonale n'a pas autorisé l'interruption ou le détournement de la circulation.

Police

La police du Port-Choiseul a été à nouveau confiée à M. Alfred Reguin qui s'acquitte de sa tâche avec zèle et conscience. Sa présence à la plage est d'une indiscutable nécessité.

M. le sous-brigadier Girardet et MM. Gendre et Ray, gendarmes attachés au poste de Versoix, continuent à se dévouer sans compter pour notre Mairie.

A ces fidèles collaborateurs, nous disons notre profonde gratitude.

Etat civil

Nous avons enregistré au cours de l'année 1953 :

19 mariages
5 naissances
20 décès

Le registre des familles compte à ce jour 950 feuillets. Les formalités nécessaires à la réintégration dans leur ancien droit de cité des Suissesses ayant épousé des étrangers a nécessité l'établissement d'un grand nombre de pièces d'état civil au cours de l'année.

Statistique de recensement

Malgré le départ de la Providence-Pouponnière, qui comptait à elle seule une soixantaine de personnes, la population de Versoix est restée, à une unité près, la même que l'année précédente. Au 31 décembre 1953, elle se répartissait comme suit :

Genevois	744	Protestants	1.306
Confédérés	1.378	Catholiques	903
Etrangers	428	Israélites	33
		Divers et sans	308
Total	<hr/> 2.550	Total	<hr/> 2.550

Nombre de foyers : 737

Legs Marc Birkigt

Le montant du legs Birkigt a été déposé à la Caisse de l'Etat. Ses revenus seront versés au Fonds communal de Bienfaisance.

Nous adressons une pensée reconnaissante à ce généreux donateur.

Eclairage

L'amélioration de l'éclairage public communal a été poursuivie et de nouvelles lampes ont été installées : une à la route de Saint-Loup à la hauteur de l'ancien portail des vignes où débouche maintenant l'une des avenues ; deux au chemin Ravoux, une au bas du chemin de Pont-Céard, une au chemin Vandelle et une à la rue de l'Industrie.

Le petit lampadaire de l'esplanade de la gare a été remplacé par un modèle mieux adapté à la grandeur de la place et qui donne un meilleur éclairage.

Des tubes au néon ont été placés dans l'ancienne classe de l'école enfantine où le Département de l'Instruction publique a installé un atelier itinérant de travaux manuels.

Sapeurs-pompiers

La compagnie avait au 31 décembre 1953 un effectif de 4 officiers, 13 sous-officiers et 28 sapeurs. Elle a eu le chagrin de perdre au cours de l'année le sapeur Arsène Lehmann. Elle a enregistré la démission du fourrier Edouard Golay et du sapeur Eugène Morzier, après 25 ans de bons et loyaux services. La Municipalité a remercié les deux démissionnaires pour les services rendus.

La compagnie a poursuivi son entraînement au cours de six exercices. Le matériel a continué à être amélioré, notamment par l'achat de 100 mètres de courses.

S'il n'y a pas eu de graves sinistres à déplorer, la compagnie est intervenue utilement à neuf reprises pour des feux de cheminées, incendie de bois, de véhicule automobile, l'éclatement d'une citerne à mazout et l'incendie du dépôt Marini.

Ces interventions rapides et efficaces ont démontré l'utilité de notre compagnie, son parfait entraînement et l'excellent esprit qui l'anime

Problèmes actuels

Au cours de cette année 1953, l'attention des autorités communales s'est concentrée sur deux gros problèmes qui, à l'heure actuelle ne sont encore ni l'un, ni l'autre, résolus.

Celui des égouts et de l'épuration des eaux usées est d'une telle ampleur technique et financière qu'il est exclu que les communes seules puissent parvenir à le résoudre. Aussi, M. le Conseiller d'Etat Casai a-t-il décidé une étude pour l'ensemble du canton. Versoix a été l'une des premières communes à recevoir la visite des quatre techniciens chargés par l'Etat de la détection des causes de pollution des eaux. Pendant quatre mois, ces hommes ont travaillé au relevé de toutes les canalisations tant privées que publiques ; ils ont décelé de nombreuses anomalies telles qu'égouts à ciel ouvert en bordure de chemins, déversements de purin dans les cours d'eau, dépôts d'ordures, etc. La Municipalité a été invitée à se rendre sur place pour constater ces déficiences flagrantes.

Le Département des Travaux publics, seul compétent en la matière, prendra contact avec les propriétaires et leur donnera les instructions nécessaires pour la mise en ordre de leurs installations.

De notre côté, nous avons fait un effort en participant avec les propriétaires intéressés et l'Etat au prolongement de l'égout qui se déversait sur la berge du lac entre les immeubles portant les numéros 78 et 80 de la route de Suisse. Le Conseil a encore décidé d'améliorer l'écoulement des canalisations du Bourg qui manquent de pente et dans lesquelles les matières stagnent et répandent des odeurs désagréables, par temps sec surtout.

Le travail qui va être entrepris prochainement consistera à relier le cul de sac de l'égout de la rue des Moulins à la canalisation de la route de Suisse et à établir une prise d'eau de 30 centimètres de section dans le canal des usiniers qui permettra de faire un lavage périodique de tout le réseau.

Le second problème est celui du logement. La pénurie d'appartements à loyers modestes ne faisant qu'augmenter au point que beaucoup de jeunes versoisiers se trouvent contraints de quitter la commune au moment où ils fondent un ménage et que beaucoup de familles manquent de place pour se loger d'une manière convenable, le Conseil sur proposition d'un de ses membres a décidé de reprendre le projet de construction de logements économiques.

Nous avons trouvé beaucoup de compréhension et d'appui auprès de M. le Conseiller d'Etat Casaï qui a d'emblée approuvé notre idée de construction de logements pour économiquement faibles dans le cadre de l'action entreprise par l'Etat.

Les pourparlers ont marché rapidement. Il a été décidé que la commune s'occuperait des études techniques et que la Fondation du Bourg prendrait ensuite en main la réalisation du projet.

Comme condition première, M. le Conseiller d'Etat Casaï demandait à la commune d'acquérir l'ancienne parcelle Schärer, actuellement propriété de M. Jacques Ricci. Le Conseil a voté à l'unanimité cet achat au cours de sa séance du 30 mars. Cet apport de terrain constituera une participation à la subvention communale.

Afin d'accélérer la réalisation de ce projet, le Conseil de la Fondation du Bourg a renoncé à l'organisation d'un concours entre architectes et a chargé M. Charles Billaud de cette étude. Rappelons que c'est M. Billaud qui a conduit les travaux de l'école enfantine à notre entière satisfaction.

Cet architecte a dressé des plans qui prévoient l'édification de cinq immeubles formant un seul groupe, chaque immeuble comprenant six appartements. Ces plans sont actuellement examinés par le Département des Travaux publics.

La Mairie a déjà reçu de nombreuses inscriptions pour ces logements qui seront réservés en premier lieu aux personnes habitant la commune depuis plusieurs années et dont le revenu correspond au barème établi.

Conférence asiatique

Le 26 avril s'est ouverte à Genève la conférence internationale chargée d'examiner les problèmes qui se posent en Asie.

Notre commune a l'honneur d'accueillir les délégués de trois pays M. Georges Bidault, ministre des affaires étrangères de France, qui occupe la villa Joli-Port ; M. Chou-en Lai, ministre des affaires étrangères de Chine, qui réside au Grand-Montfleury et M. le Général Nam II, chef de la délégation de la Corée du Nord, qui séjourne dans la propriété Le Cèdre.

Sur demande des autorités cantonales, notre commune a dû mettre des cantonnements à disposition des troupes chargées de la surveillance des propriétés occupées par les délégations.

Nous formons des vœux sincères pour que les travaux de cette importante conférence se déroulent dans le calme et qu'ils donnent des résultats permettant d'envisager un règlement pacifique des problèmes asiatiques.

Messieurs les Conseillers,

En terminant ce rapport, je tiens à vous remercier pour votre précieux appui ainsi que pour le bon esprit que vous apportez lors de nos discussions.

Je remercie également mes adjoints, Monsieur Jean-Pierre Ferrier et Monsieur Lucien Piccot, ainsi que notre dévoué secrétaire communal, Monsieur Marcel Lacroix, dont la collaboration constante et les judicieux conseils facilitent grandement notre tâche.

Versoix, le 24 mai 1954.

E. BÖLSTERLI, maire.

Allocations en 1953

Union Instrumentale	Fr.	600,—
Société fédérale de gymnastique	»	400,—
Sapeurs-pompiers	»	350,—
Football-Club	»	200,—
Société de sauvetage	»	200,—
Hospice Général	»	200,—
Sanatorium populaire genevois	»	100,—
Bien des Aveugles	»	10,—
Cartel Romand d'Hygiène	»	10,—
Total	Fr.	2070,—

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice précédent	Fr.	140.249,35
Boni de l'année 1952	»	57.468,65
Intérêts 1953, 3%	»	4.976,45
Acomptes versés sur le tennis	Fr.	6.825,—
Solde au 31 décembre 1953	»	195.869,45
	Fr.	202.694,45
	Fr.	202.694,45

Fonds Marc Birkigt

Versement à la Caisse de l'Etat	Fr.	50.000,—
Intérêts 3% au 31 déc. 1953	»	704,15
Prélevé pour Fonds bienfaisance	Fr.	704,15
Solde à nouveau	»	50.000,—
	Fr.	50.704,15
	Fr.	50.704,15

Fonds de Bienfaisance

Solde de l'exercice précédent	Fr.	1.819,68
Remb. impôt anticipé	»	43,48
Dons anonymes	»	1.040,—
50% du tronc des mariages	»	64,50
Versement sur budget 1953	»	1.000,—
Intérêts Fonds Marc Birkigt	»	704,15
Secours versés en 1953	Fr.	1.814,75
Solde C. Epargne et caisse	»	2.857,06
	Fr.	4.671,81
	Fr.	4.671,81

Fonds de courses scolaires

Carnet d'épargne au 31 décembre 1953	Fr.	4.336,95
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire	»	2.000,—
Total	Fr.	6.336,95

Prix Lachenal

Carnet d'épargne au 31 décembre 1953	Fr.	582,71
--	-----	--------

Rapport de la Commission des Finances

La commission a procédé à la vérification des comptes de la commune pour l'exercice 1953. Elle a procédé à divers sondages parmi les pièces comptables et les a pointées avec les livres. Toutes les écritures ont été reconnues parfaitement conformes.

En conséquence, la Commission propose au Conseil municipal de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et d'approuver les comptes de 1953 se présentant comme suit :

Recettes	Fr. 345.587,25
Dépenses	» 263.172,—
Soit un boni de	Fr. 82.415,25

Elle saisit cette occasion pour remercier Monsieur le Maire et Messieurs les adjoints de tout le dévouement et le soin qu'ils apportent à une bonne gestion des affaires communales et félicite Monsieur Lacroix, secrétaire, pour la tenue irréprochable de la comptabilité.

Versoix, le 12 mai 1954.

Le rapporteur : Noël Genequand.

Le Conseil,

Vu les comptes-rendus administratif et financier de l'exercice 1953 présentés par Monsieur le Maire ;

Sur la proposition de la Commission des Finances ;

A l'unanimité ;

Arrête :

1. Le rapport administratif présenté par M. le Maire est adopté.
2. Les comptes de l'exercice 1953 sont approuvés

avec	Fr. 345.587,25	aux recettes
et	» 263.172,—	aux dépenses

soit un excédent de recettes de Fr. 82.415,25

3. Décharge est donnée à Monsieur le Maire pour sa gestion. Le Conseil lui exprime, ainsi qu'à Messieurs les adjoints, sa reconnaissance pour tout le soin et l'attention apportés à une saine administration des affaires communales.

Versoix, le 25 mai 1954.

Certifié conforme au procès-verbal,

E. BÖLSTERLI, maire.

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

No		
10.	Répartition de la taxe sur les Compagnies d'assurances . . . »	1.906,10
11.	5 % des Permissions spéciales pour cafés »	237,50
13.	Produit de la taxe fixe. »	11.176,90
14.	Centimes additionnels »	212.077,55
15.	Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire »	5.886,—
16.	Produit des locations »	8.104,05
20.	Amendes perçues par la Mairie »	2.119,35
21.	Produit des concessions au cimetière »	4.670,—
22.	Recettes éventuelles »	2.247,30
23.	Produit de l'Etat civil »	553,—
25.	Routes subventionnées et remboursement d'avances de la Mairie pour travaux »	5.458,15
27.	Aide à la Vieillesse. »	63.623,25
28.	Concessions d'eau du canal »	2.372,50
29.	Produit des inhumations »	765,—
30.	Répartition des Services Industriels »	7.890,65
31.	Produit des écolages »	120,—
32.	Amendes perçues par l'Etat »	1.664,—
33.	Rétrocession de la Confédération sur les subventions pour la construction de logements »	14.715,95
Total des recettes		Fr. 345.587,25

Total des Recettes	Fr. 345.587,25
Total des Dépenses.	» 263.172,—
Excédent des recettes	<u>Fr. 82.415,25</u>

de la commune de Versoix pour l'année 1953

DÉPENSES

No		Fr.	
2.	Contribution foncière des biens communaux	329,35	
3.	Assurance contre l'incendie	393,15	»
4.	Frais de bureau	1.766,35	»
5.	Traitement des employés de la Mairie	8.806,55	»
6.	Imprimés et formules fournis par le Département.	35,—	»
7.	Frais de reliure	15,—	»
8.	Frais d'affichage	180,—	»
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail	105,—	«
10.	Frais de régie du cimetière	3.054,65	»
11.	Entretien des fontaines.	783,—	»
12.	Secours contre l'incendie	3.661,55	»
13.	Entretien des chemins communaux	58.896,85	»
14.	Fermage de la voirie	5.000,—	»
15.	Fourniture d'eau	1.330,15	»
16.	Eclairage des routes	3.600,25	»
17.	Entretien des bâtiments communaux.	37.841,60	»
18.	Chauffage des bâtiments communaux	11.828,55	»
19.	Eclairage des bâtiments communaux.	1.621,15	»
20.	Mobilier des écoles.	6.500,—	»
21.	Traitement de la concierge	4.998,—	»
22.	Part à l'enseignement de la couture.	749,70	»
24.	<i>Entretien et renouvellement de la bibliothèque.</i>	304,90	»
25.	Fête des écoles	1.902,40	»
28.	Entretien des lignes de tir.	396,95	»
29.	Abonnement téléphone et télédiffusion	498,60	»
33.	Dépenses imprévues	4.931,60	»
34.	Police du Vieux-Port	720,—	»
40.	Frais pour l'Etat civil	2.046,80	»
41.	Avance de la commune pour travaux	3.458,15	»
42.	Aide à la Vieillesse	63.623,25	»
43.	Assurance scolaire des indigents	547,—	»
44.	Salaire de base des employés communaux	13.846,75	»
45.	Assurances diverses et retraites	3.072,50	»
46.	Ecole de Chavannes	1.250,—	»
47.	Allocations diverses.	2.070,—	»
48.	Allocation aux Colonies de vacances.	1.500,—	»
49.	Indemnité à la Municipalité	3.600,—	»
50.	Allocations vie chère et familiales	4.785,90	»
51.	Cotisations AVS et AF.	2.121,35	»
52.	Versement au Fonds communal de bienfaisance	1.000,—	»
Total des dépenses		Fr. 263.172,—	

Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

Emoluments de mairie

Certificat de vie, 1 fr.
Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.
Déclarations diverses, 1 fr.
Légalisations, 1 fr.
Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.
Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50
Extrait d'acte de mariage, 3 fr.
Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le 1^{er} juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 24 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution : Mercredi, de 16 h. à 17 h.